



16ème législature

Question N° : 13750	De Mme Karen Erodi (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Tarn)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques	Ministère attributaire > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques	
Rubrique >sports	Tête d'analyse >L'État abandonne ses sportifs et sportives de haut niveau à la retraite	Analyse > L'État abandonne ses sportifs et sportives de haut niveau à la retraite.
Question publiée au JO le : 12/12/2023 Date de changement d'attribution : 20/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Karen Erodi alerte Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur les graves inégalités existantes entre les sportifs de haut niveau d'avant et d'après 2012. En effet, pour les sportifs inscrits sur la liste de sportifs de haut niveau à compter du 1er janvier 2012, l'État offre gracieusement des trimestres dans la limite de seize en tout. Plus précisément, les sportifs de haut niveau d'après 2023 pourront même bénéficier de trente-deux trimestres de retraite rachetés gratuitement par l'État. Fondé en avril 2023, le collectif des championnes et des champions de France (CCCF) entend porter les revendications des sportifs de haut niveau d'avant 2012 qui sont obligés de racheter les leurs sans gratuité mais à un tarif dit préférentiel. Autrement dit, ces sportifs vont devoir s'endetter pour racheter leurs trimestres. Ils ont pourtant participé au rayonnement de la France au niveau international de par leurs exploits sportifs. On a toutes et tous en tête leurs exploits qui nous ont fait ressentir tant d'émotions et de fierté : Laura Flessel, double médaillée d'or à Atlanta en 1996, Alain Bernard, premier champion olympique français du 100 mètres nage libre en 2008 ou encore Arnaud Assoumani, médaillé d'or aux jeux paralympiques de Pékin. Dans les stades, dans les dojos, sur les pistes de ski, chacun est devenu le meilleur dans sa discipline et a fait vibrer les Français. Ils ont fait vibrer la France alors que beaucoup de sportifs de haut niveau vivent dans une grande précarité. Pour exemple, en 2016, lors des jeux olympiques de Rio, près de 40 % des athlètes français vivaient sous le seuil de pauvreté. Être un sportif de haut niveau n'est clairement pas un synonyme d'allégresse et de richesse. Déjà en 2015, des athlètes publiaient une tribune pour alerter les pouvoirs publics sur leur précarité. L'ensemble des signataires dont Renaud Lavillenie, Martin Fourcade ou encore Astrid Guyart expliquaient : « Nous vivons pour le sport, mais pour la plupart, le sport ne nous fait pas vivre ». Une fois à la retraite, il paraît difficile de leur imposer de s'endetter alors qu'ils ont déjà pour beaucoup bien peu de ressources. D'autant plus que pour des sportifs âgés, cet emprunt est particulièrement risqué. En effet, pour amortir ce genre d'investissement, Pascal Ezouan, le président du Collectif des championnes et champions français (CCCF), explique qu'il faudrait « parier sur une espérance de vie d'environ 16 années après l'âge de départ à la retraite, alors même que l'espérance de vie moyenne des français est de 79 ans actuellement » pour les hommes. Sollicitée par Mme Cathy Fleury, première championne olympique de judo à Barcelone en 1992, actuellement trésorière du CCCF et habitante de Gaillac, Mme la députée souhaite donc alerter Mme la ministre sur cette grave discrimination entre les différentes générations de sportifs de haut niveau. Elle souhaite aussi tout particulièrement attirer l'attention sur le cas d'Emilie Le Pennec. Plus jeune championne olympique française à l'âge de 16 ans, multi-titrée en gymnastique, elle a arrêté sa carrière avant l'âge de 20 ans. De fait, selon les dispositions en vigueur, elle n'aura aucun droit à la retraite car l'âge d'obtention du droit à gratuité ou à rachat est actuellement fixé à 20 ans pour les sportifs de haut



niveau. Il est intolérable que la loi exclue de la sorte l'ensemble des sports de haut niveau pratiqués précocement tels que la gymnastique artistique. Alors que les jeux olympiques vont bientôt débiter en juillet 2024, comment l'État peut-il à ce point abandonner ces champions qui ont ouvert la voie à tant d'autres jeunes sportifs passionnés ? Elle s'interroge à quand une retraite digne pour les anciens sportifs de haut niveau.